

NOM

PRENOM

Date de Naissance

Adresse

.....

.....

.....

Régime Externe Demi-pensionnaire Interne

Transports scolaires Oui Non Si oui, circuit :

Bourses Oui Non Si oui, échelon :

1CAPH

ULIS Oui Non

Photographie

Pas de LV2

LV1 : Anglais

- MÉTIERS DE L'ENTRETIEN DU TEXTILE (MET)
- PRODUCTION ET SERVICE EN RESTAURATION (PSR)
- CUISINE (CAPH)
- COMMERCIALISATION ET SERVICES EN HÔTEL-CAFÉ-RESTAURANT (CAPH)

SCOLARITÉ Année précédente

CLASSE

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Langues Vivantes

LV1.....

LV2.....

Diplôme ⁽¹⁾ :

ASSR

Niveau 1

Niveau 2

(1) À joindre Copie du diplôme ou relevé de notes

Dossier contrôlé par

**LISTE DES PIÈCES – Inscription pour l'année scolaire 2022-2023**

Pièces du dossier	A compléter	A conserver	A fournir
Fiche d'inscription recto-verso	X		X
Copie des bulletins des 3 trimestres de l'année précédente			X
Copie du livret de famille complet			X
Copie de la pièce d'identité (recto-verso sur une seule page)			X
1 RIB			X
Copie de diplôme ou relevé de notes			X
Attestation d'assurance scolaire pour l'année 2022-2023			X
2 photos d'identité (1 à sur le dossier et 1 sur la fiche infirmerie)			X
Notification de droit de bourse / dossier de demande de bourse			X
Fiche infirmerie	X		X
Fiche de renseignements en cas d'urgence	X		X
Fiche demande dossier médical	X		X
Copie du carnet de vaccination			X
Droit à l'image	X		X
Autorisation de sortie	X		X
Fiche informatique	X		X
Fiche intendance		X	
Flyer assistante sociale		X	

Tenue professionnelle (Hôtellerie – Métiers relation client)	A compléter	A conserver	A fournir
Fiche de mesure Securom	X		X
Bon de commande + règlement par chèque	X		X

Pour les élèves internes	A compléter	A conserver	A fournir
Courrier d'information		X	
Fiche internat	X		X
Contrat éducatif de vie à l'internat		X	

Pour tous les élèves (adhésion facultative aux Associations)	A compléter	A conserver	A fournir
Adhésion à la Maison des Lycéens	X		X
Adhésion à l'Association Sportive	X		X



Mâcon, le 15/06/2022

A l'attention des parents d'élèves de 3^{ème} prépa-métiers, de 2^{nde} PRO et de 1^{ère} année de CAP

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir d'accueillir votre enfant au lycée Alexandre Dumaine en classe de 3^{ème} prépa-métiers, de 2^{nde} PRO, de 1^{ère} année de CAP. C'est un changement important dans sa scolarité auquel il nous semble essentiel de vous associer. Votre implication dans la scolarité de votre enfant, à nos côtés, est un facteur de réussite central.

La rentrée aura lieu le **jeudi 1^{er} septembre 2022 à 8h30**

- la rentrée des internes sera le mercredi 31/08 dès 17h,
- une réunion avec toutes les familles se tiendra le vendredi 2 septembre 2022 à 17h.

Représentants parents au conseil d'administration (CA)

Il est essentiel que les parents puissent s'impliquer dans la vie de l'établissement pour donner leur avis quant aux décisions prises en conseil d'administration. Pour cela, chacun d'entre vous peut se porter candidat.

Nous espérons pouvoir vous compter parmi nous.

Vous serez sollicités pour élire les représentants des parents au CA **le vendredi 7 octobre 2022**, un document avec toutes les précisions sera remis à votre enfant fin septembre.

Relation lycée-familles

Une réunion avec les professeurs est prévue courant septembre, vous serez informé de la date et de ses modalités d'organisation ultérieurement. En cas de difficulté relative à la scolarité de votre enfant, vous pouvez contacter les professeurs, les CPE, la gestionnaire ou l'équipe de direction via ECLAT ou par téléphone.

Nous vous invitons à utiliser Eclat pour le suivi de la scolarité de votre enfant (résultats scolaires, devoirs, informations aux familles, communication avec tous les personnels du lycée). Les codes vous seront transmis dès la rentrée sur l'adresse mail que vous nous avez transmise.

Dans un esprit de coopération, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

En attendant la rentrée, nous vous souhaitons de bonnes vacances.

Mme Leonardi-Hermant, Proviseure

ANNEE SCOLAIRE 2022 – 2023

FICHE D'INSCRIPTION

95, espace Alexandre Dumaine
71018 MACON CEDEX

Identité de l'élève

Date d'entrée dans l'établissement : _____

NOM : _____ Prénom(s) : _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____ Département : _____ Commune : _____ Pays : _____

Nationalité : _____ Sexe (M ou F) : _____ ☎ portable de l'élève : _____ @ courriel de l'élève : _____

Scolarité 2022 – 2023

Formation : _____

Spécialité : _____ Classe : _____ Doublement (O ou N) : _____

Régime : interne demi-pensionnaire externe

Langue vivante 1 : _____

Langue vivante 2 : _____

Règlements

Je déclare avoir pris connaissance, ainsi que mon enfant, du règlement intérieur de l'établissement, de l'éducation physique, de l'internat, de l'atelier, et m'engage à les respecter.

A Mâcon, le ____ / ____ / ____

Signature du père :

Signature de la mère :

Signature de l'élève :

Responsable légal 1 et responsable financier (paie les frais de scolarité)

Nom : _____ Prénom : _____ Lien de parenté : _____

Adresse : _____ Code postal : _____ Commune : _____

Profession : _____ Pays : _____

 domicile : _____  travail : _____  portable : _____

@ courriel : _____ Nombre d'enfants à charge en lycée et collège : _____ Nombre total d'enfants à charge : _____

Autorisez-vous la communication de votre adresse aux associations de parents d'élèves (O ou N) : _____

Adresse de l'élève si différente de celle du responsable légal 1 : _____

Code postal : _____ Commune : _____  portable : _____

Responsable légal 2

Nom : _____ Prénom : _____ Lien de parenté : _____

Adresse : _____ Code postal : _____ Commune : _____

Profession : _____ Pays : _____

 domicile : _____  travail : _____  portable : _____ @courriel : _____

Autorisez-vous la communication de votre adresse aux associations de parents d'élèves (O ou N) : _____

Autre responsable

Nom : _____ Prénom : _____ Lien de parenté : _____

Adresse : _____ Code postal : _____ Commune : _____

Profession : _____ Pays : _____

 domicile : _____  travail : _____  portable : _____ @courriel : _____



**ACADÉMIE
DE DIJON**

Liberté
Égalité
Fraternité

Établissement scolaire : **Lycée des Métiers Alexandre DUMAINE** Classe :

Ce document contient des renseignements médicaux, merci de le transmettre à l'infirmier de l'établissement sous pli cacheté. Un courrier avec des informations médicales confidentielles sous pli cacheté à l'attention des services de secours peut également être joint à la présente :
courrier joint : Oui Non

Photo
à
agrafer

FICHE INFIRMERIE

NOM : Prénom : Né(e) le :

VACCINATIONS :

Exclusivement pour les élèves qui intègrent l'établissement, joindre une photocopie nominative des pages « Vaccinations » du carnet de santé. (article L.3111-2 du code de la santé publique).

NOM et numéro de téléphone du médecin traitant :

- **Votre enfant porte-t-il des lunettes?** Oui Non

Si OUI, date de la dernière consultation chez l'ophtalmologue :

- **Votre enfant a-t-il des problèmes d'audition connus?** Oui Non

Si OUI, nom du médecin ORL qui le suit :

- **Votre enfant suit-t-il un traitement médical régulier?** Oui Non

Si OUI, lequel? :

- **Votre enfant bénéficie-t-il d'un suivi particulier?** Oui Non

(Ex. : Psychologique, pédopsychiatrique, orthophonique, kinésithérapique, ergothérapique)

Merci de préciser le nom du professionnel ou la structure qui suit votre enfant:

- **Votre enfant bénéficie-t-il d'un Projet personnalisé de scolarisation (PPS)?** Oui Non

- **Votre enfant souffre-t-il d'une pathologie chronique nécessitant la mise en place d'un PAI?** Oui Non

(asthme, allergie, épilepsie, diabète, mucoviscidose, drépanocytose, traitement de longue durée)

Dans ce cas, merci de prendre contact avec le personnel de santé de l'établissement.

S'il a bénéficié d'un PAI l'an passé, souhaitez-vous le reconduire pour l'année scolaire à venir? Oui Non

- **Indications complémentaires sur la santé de votre enfant qu'il vous semble important de porter à la connaissance du personnel de santé de l'établissement :**

En cas d'urgence et d'obligation de transférer mon enfant dans le centre hospitalier le mieux adapté, j'autorise qu'il puisse être transporté seul dans un véhicule envoyé par le service de régulation du SAMU. Je serai très rapidement prévenu(e) de ce transfert par un personnel de l'établissement scolaire dans lequel est scolarisé mon enfant. J'assurerai sa sortie de l'hôpital.

Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus.

Signature du responsable légal n°1

et / ou

Signature du responsable légal n°2

A le

A le

Vos données sont collectées par l'établissement **lycée des métiers Alexandre Dumaine**

Le responsable de traitement est le chef d'établissement. Les informations personnelles collectées serviront à alimenter les traitements suivants : informer les personnels de santé de l'établissement et, le cas échéant ceux des services de secours des problèmes de santé de l'élève. D'autres traitements de données à caractère personnel sont susceptibles d'être mis en œuvre par l'établissement et feront l'objet d'une information ultérieure par le chef d'établissement. Conformément aux dispositions issues du règlement européen à la protection des données à caractère personnel et à la nouvelle loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation et d'effacement aux données. Pour exercer ces droits et pour toute question relative aux traitements des données de votre enfant (si l'élève est mineur), vous pouvez contacter le délégué à la protection des données par voie électronique dpd@region-academie-bourgogne-franche-comte.fr ou postale : Rectorat de la région académique Bourgogne-Franche-Comte - Délégué à la protection des données - 10 rue de la Convention - 25030 BESANCON Cedex. Si vous estimez, après avoir contacté le chef d'établissement ou le délégué à la protection des données que vos droits à la protection des données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, 3 place de Fontenoy, TSA80715, 75334 PARIS CEDEX07 ou sur <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>. Cette fiche est conservée pendant 2 ans par l'établissement et sera détruite (BO du 16 juin 2005 relatif à l'archivage).

Établissement scolaire : Lycée des Métiers Alexandre DUMAINE

Année scolaire : 2022/2023

Document non confidentiel à remplir par les familles en chaque début d'année scolaire.

Fiche de renseignements en cas d'urgence

Identité de l'élève

Nom : Prénom :

Date de naissance : Classe :

Adresse :

N° de téléphone portable de l'élève majeur :

Identité des responsables légaux :

Responsable légal n°1 :

Nom : Prénom :

Adresse du responsable légal n°1 :

N° de téléphone portable :

Responsable légal n°2 :

Nom : Prénom :

Adresse du responsable légal n°2 :

N° de téléphone portable :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir les responsables légaux le plus rapidement possible.

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de récupérer votre enfant dans le cas où vous ne pourriez pas vous déplacer (réponse obligatoire)

1 : 2 : 3 :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital ou le service de soins le mieux adapté, déterminé par le SAMU-centre 15.

Les responsables légaux sont immédiatement avertis par l'école ou l'établissement scolaire.

Un élève mineur ne peut pas sortir de l'hôpital ou de service de soins sans être accompagné d'un de ses parents ou de son responsable légal.

Votre enfant a-t-il un PAI (Projet d'Accueil Individualisé pour raison de santé) : Oui Non
(Le PAI sera joint en cas de sortie ou de voyage scolaire)

Votre enfant a-t-il un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation pour situation de handicap) : oui non
(Le PPS sera joint si besoin en cas de sortie ou de voyage scolaire)

Souhaitez-vous évoquer un point particulier sur la santé de votre enfant ? oui non

Si oui et /ou si votre enfant bénéficie d'un PAI et /ou d'un PPS, veuillez renseigner la fiche infirmerie confidentielle à remettre, sous enveloppe cachetée à l'attention du personnel infirmier,

Lors de la 1ère inscription dans l'établissement, merci de fournir la photocopie des vaccinations avec la fiche infirmerie confidentielle, sous enveloppe cachetée à l'attention de personnel infirmier de l'établissement,

Signature responsable légal n°1

Signature responsable légal n°2

Vos données sont collectées par l'établissement lycée des métiers Alexandre Dumaine

Le responsable de traitement est le chef d'établissement. Les informations personnelles collectées serviront à alimenter les traitements suivants : informer les personnels de santé de l'établissement et, le cas échéant ceux des services de secours des problèmes de santé de l'élève. D'autres traitements de données à caractère personnel sont susceptibles d'être mis en œuvre par l'établissement et feront l'objet d'une information ultérieure par le chef d'établissement. Conformément aux dispositions issues du règlement européen à la protection des données à caractère personnel et à la nouvelle loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation et d'effacement aux données. Pour exercer ces droits et pour toute question relative aux traitements des données de votre enfant (si l'élève est mineur), vous pouvez contacter le délégué à la protection des données par voie électronique dpd@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr ou postale : Rectorat de la région académique Bourgogne-Franche-Comte - Délégué à la protection des données - 10 rue de la Convention - 25030 BESANCON Cedex. Si vous estimez, après avoir contacté le chef d'établissement ou le délégué à la protection des données que vos droits à la protection des données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, 3 place de Fontenoy, TSA80715, 75334 PARIS CEDEX07 ou sur <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>. Cette fiche est conservée pendant 2 ans par l'établissement et sera détruite (BO du 16 juin 2005 relatif à l'archivage)

DEMANDE DE DOSSIER MEDICAL

La loi n°202-303 du 4 mars 2002, stipule que la transmission de données médicales d'un médecin à un autre médecin doit faire l'objet d'une autorisation préalable du patient (ou de son représentant légal). La transmission du dossier médical scolaire de votre enfant, qui le suivra durant tout son cursus scolaire est soumis à ce principe. Nous vous demandons de bien vouloir compléter et signer ce document qui sera communiqué au médecin référent de l'établissement scolaire actuellement fréquenté afin qu'il puisse demander la transmission du dossier.

Je soussigné(e) (NOM Prénom).....

Responsable légal(e) de l'élève (NOM Prénom).....

Né (e) le/...../..... à (lieu de naissance).....

autorise le médecin scolaire du lycée A. Dumaine de Mâcon à demander le dossier médical scolaire à son confrère du (ou des) établissement(s) où il (elle) était inscrit(e) précédemment.

Fait à le
Signature du responsable légal :

.....

<p><u>ETABLISSEMENT OU EST INSCRIT L'ELEVE</u> En septembre 2022</p> <p>LYCEE PROFESSIONNEL ALEXANDRE DUMAINE</p> <p>95 espace Alexandre Dumaine</p> <p>71018 MACON Cedex</p> <p>Classe :</p>	<p><u>DERNIERS ETABLISSEMENTS FREQUENTES PAR L'ELEVE</u> <i>Nom et adresse complète du lycée ou collège :</i> <u>2021 - 2022</u></p> <p>Classe : (entourer) CAP ou BAC</p> <hr/> <p><u>établissement précédent :</u></p> <p>Classe :</p>
--	--

PARTIE RESERVEE A LA SANTE SCOLAIRE

Date de la demande

Date de la réponse.....

En retour :

- dossier complet – dossier incomplet - dossier non retrouvé – élève non inscrit(e)*
- autres raisons de non envoi.....

Dossier à renvoyer à Médecin scolaire, Infirmerie du Lycée Dumaine

AUTORISATION DE SORTIE SUR LA JOURNEE

Je soussigné (e)

Représentant légal de l'élève :

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

Numéro de téléphone :
(permettant de vous joindre)

Régime : Externe Demi-pensionnaire Interne

Conformément au règlement intérieur :

Autorise mon enfant à sortir librement entre **8h et 17h45** pour les heures libres à l'emploi du temps et absences de professeurs.

N'autorise pas mon enfant à sortir librement entre **8h et 17h45** pour les heures libres à l'emploi du temps et absences de professeurs.

En cas de refus, joindre un courrier

DATE

SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL

.....

.....

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

Je soussigné (e),
Représentant légal de l'élève :

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

- Autorise**
- la prise de photo individuelle de mon enfant
- la prise de photo de classe avec mon enfant
- la prise de vue à titre gratuit et l'utilisation des photographies
- N'autorise pas**
- la prise de photo individuelle de mon enfant
- la prise de photo de classe avec mon enfant
- la prise de vue à titre gratuit et l'utilisation des photographies

Utilisation : Dossier administratif
Illustration des séquences pédagogiques : publication par l'Académie de Dijon de brochures consacrées à l'éducation, presse magazine, quotidiens et hebdomadaires régionaux et nationaux, support multimédia, site web, réalisation d'une vidéo...

DATE

SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL
(ou de l'élève, s'il est majeur)

FICHE INFORMATIQUE

Je soussigné (e),
Représentant légal de l'élève :

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

- 1/ Etes-vous équipés d'une tablette numérique ou d'un ordinateur à votre domicile ?
OUI NON
- 2/ Bénéficiez-vous d'un accès internet ?
OUI NON
- 3/ Etes-vous munis - d'un scanner ? OUI NON
- d'une imprimante ? OUI NON
- 4/ Quel logiciel utilisez-vous à votre domicile ?
Word Open Office Autre :
- 5/ Etes-vous formés à l'utilisation de ces logiciels ?
OUI NON

DATE

SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL
(ou de l'élève, s'il est majeur)

La Provisoire

Aux Parents des élèves internes

L'internat représente un service annexe de l'établissement, afin de favoriser la scolarité de votre enfant.

L'inscription provisoire s'effectue dès à présent, mais ne sera validée qu'au 13 juillet.

En effet, face à sa situation (capacités d'accueil, coût de l'hébergement), l'établissement procédera à l'analyse des candidatures à l'internat en fonction des critères ci-dessous :

- Géographie du lieu de résidence
- Filière de l'élève, (priorité aux élèves dont l'emploi du temps prévoit un service du soir au restaurant d'application)
- État des créances impayées (pour les anciens élèves)
Les parents concernés sont invités à prendre contact.

Vous trouverez ci-joint le règlement relatif à la vie à l'internat et je vous invite à le lire attentivement.

Une réunion obligatoire de tous les parents des élèves internes sera programmée le 1^{er} soir de l'arrivée à l'internat.

TROUSSEAU DES INTERNES

Chaque interne doit apporter dès le premier soir de la rentrée :

- * 1 cadenas avec 2 clés
- * 1 alèse de matelas (90 x 190)
- * 1 couette avec housse à changer toutes les quinzaines
- * 1 drap housse (90 x 190)
- * 1 housse de traversin
- * 1 paire de pantoufles
- * serviettes et gants de toilette (à changer toutes les semaines)

⇒ Si besoin des couvertures seront à votre disposition.

**Tout sac devra être équipé
d'une étiquette mentionnant :
NOM, Prénom, Classe**



FICHE INTERNAT

Je soussigné (e)

Représentant légal de l'élève :

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

Numéro de téléphone :
(permettant de vous joindre)

AUTORISATIONS DE SORTIE DE L'INTERNAT

- Autorise** mon enfant à quitter le lycée après son dernier cours, y compris en l'absence de professeurs.

En cas de refus, joindre un courrier d'information sur l'heure de départ.

- Autorise** mon enfant à sortir seul le mercredi après le déjeuner jusqu'à 17h45.
Durant cette sortie, je dégage le Lycée Dumaine de toute responsabilité.
Les élèves devront signaler la sortie, par écrit, à la vie scolaire.

En cas de refus, joindre un courrier.

Cette autorisation pourra être retirée à tout moment par l'établissement en cas de mauvaise attitude ou de mauvais résultats scolaires.

Les départs exceptionnels sont soumis à la signature d'une décharge au bureau de la vie scolaire.

- Déclare avoir reçu et pris connaissance** du règlement de l'internat.

DATE

SIGNATURE DU RESPONSABLE LEGAL
Ou de l'élève, s'il est majeur

.....

.....

95, espace Alexandre Dumaine - 71018 MACON

☎ 03.85.20.51.71 - 📠 03.85.20.51.80

◆ PRÉAMBULE

L'internat est une facilité accordée aux familles, permettant aux élèves d'effectuer leur scolarité dans de bonnes conditions. Ce contrat définit les règles nécessaires au bon fonctionnement des services et au maintien d'un équilibre et d'un savoir-vivre au sein de la collectivité. Chaque élève se doit de le respecter. Dans le cas contraire, il s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'internat.

◆ SÉCURITÉ

L'interne doit avoir le souci permanent de respecter les consignes de sécurité concernant :

- L'évacuation des locaux : les consignes, en cas d'incendie, sont affichées dans chaque chambre, des exercices d'évacuation sont effectués au minimum deux fois dans l'année selon la législation en vigueur.

- Les mesures particulières relatives :

- à l'emplacement des lits à proximité des fenêtres, position des lits à 80 cm des fenêtres matérialisée par une ligne rouge tracée sur le sol.
- aux stores qui seront baissés pour la nuit.
- à l'utilisation des appareils électroménagers (tels que cafetières électriques, bouilloire, fer à repasser) qui est interdite.
- à l'usage de faisceau laser, pointeur laser qui est également interdit.

L'INTRODUCTION ET LA CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISÉES, DE STUPEFIANTS SONT FORMELLEMENT INTERDITES AINSI QUE L'USAGE DU TABAC DANS LES LOCAUX.

Des pauses cigarettes sont instaurées : Après le repas à 19h30- 19h45 et après l'étude à 20h45- 21h. Cas particulier pour les élèves hôteliers sortant de TP le mardi et jeudi soirs. Le professeur en charge de la classe appelle le **téléphone d'astreinte de l'internat (06.31.40.14.03)** à ce moment, l'assistant d'éducation se charge de récupérer les élèves au vestiaire et les accompagne en pause.

◆ ACCÈS à l'INTERNAT

En début d'année, l'intendance remet une clef de chambre à chaque interne. Les élèves ont **interdiction absolue** de s'enfermer dans leur chambre sous peine de sanction.

En cas de perte, vol, ou détérioration, le remplacement des 4 clefs (voire du barillet) sera facturé au responsable légal de l'élève, au coût de remplacement.

L'accueil des élèves se fait le lundi matin à partir de 7h30. Leurs affaires sont ensuite déposées en bagagerie selon les horaires suivants : 7h40- 7h50 / 8h35- 8h45

Le mercredi après-midi, l'accès aux chambres est autorisé à partir de 15h00 sauf pour le dépôt des sacs entre 13h00 et 13h30

L'appel en soirée se fait entre 17h45 et 18h. Les élèves peuvent alors intégrer les dortoirs.

La bagagerie sera ouverte sous la responsabilité d'un AED, le vendredi matin et le vendredi après-midi selon les horaires mentionnés ci-dessous, les élèves déposeront leurs affaires de : 7h40-7h50 ou 8h35- 8h45

13h-13h15 / 13h50-14h / 14h45-14h55 / 15h45- 15h55 / 16h50-17h / 17h45 -17h55

◆ ABSENCES ET SORTIES DES INTERNES

Toute absence doit être signalée par téléphone le jour même à la vie scolaire.

Sauf cas particulier, toute demande exceptionnelle de sortie doit être faite par écrit au moins 24 heures à l'avance.

Les élèves ont sortie libre **sous la responsabilité des parents** chaque mercredi après-midi de 13 H 15 à 17 H 45.

Les parents des élèves souhaitant que leur enfant ne bénéficie pas de cette mesure en feront la demande par écrit en renseignant la feuille d'internat. L'élève devra alors signer toutes les ½ heures la feuille d'émargement auprès du service vies scolaire.

En dehors du mercredi, les élèves internes sont libres de sortir entre 8h00 et 17h45 pour les heures libres dans l'emploi du temps. Ils pourront sortir de l'établissement, si les parents ont donné leur accord en début d'année.

En cas d'absence de professeur en fin de semaine ou en cours de semaine, les élèves pourront quitter l'établissement sous réserve de l'accord écrit des parents.

Les internes majeurs pourront sortir librement le mercredi jusqu'à 21h45. La sortie sera signalée avant le départ à l'assistant d'éducation et l'élève signera la feuille d'émargement au départ et au retour

◆ ETUDE DU SOIR

- 3 soirs par semaine (lundi, mardi et jeudi) l'étude est OBLIGATOIRE de 19h45 à 20h45. Elle s'effectue en salle sous la surveillance d'un assistant d'éducation.
- Après l'étude, les élèves peuvent se rendre au foyer ou dans leur chambre.

◆ REPAS

Ils sont pris à la restauration scolaire :

Petit déjeuner

Entre 7h05 et 7h45 ( à partir de 7h45 le retour à l'internat est interdit)

Entre 8h00 et 8h45 (pour les élèves de la filière hôtellerie les lendemains de TP) ( à partir de 8h45 le retour à l'internat est interdit)

Repas de midi

entre 11 h 30 et 13 h

Repas du soir

Entre 18h45 et 19h30

◆ INFIRMERIE

Tout médicament doit être remis à l'infirmerie de l'établissement ainsi que l'ordonnance correspondante.

Les élèves malades ne seront autorisés à quitter l'établissement que sur avis de l'infirmière après information du C.P.E. En l'absence de l'infirmière, les élèves attendront à la vie scolaire que les parents viennent les chercher et signent une décharge.

◆ MAISON DES LYCEENS

Des activités éducatives, récréatives sont organisées chaque année conformément aux statuts de la MDL. Elles se dérouleront le mercredi après-midi et en soirée au foyer: ping-pong, baby-foot, jeux de société, vidéo, T.V., etc.

Des sorties encadrées ou libres peuvent également avoir lieu : bowling, cinéma, événement sportif ou culturel, soumises à l'accord des parents en fonction des programmations.

◆ VIE AU DORTOIR

L'accès aux douches est autorisé de 6h30 à 7h30 et de 18h à 22h00 (excepté pendant le temps de l'étude).

Une prise en charge du mobilier et de la literie confiés aux élèves sera établie en début d'année. En cas de dégradation, le montant du dommage sera, le cas échéant, réglé par les familles et des sanctions seront prises pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'internat.

Les élèves internes ont l'obligation de :

- Faire correctement leur lit tous les matins et ranger leur chambre. Rien ne doit rester au sol, aucune affaire personnelle, ni aucun objet de valeur ne doivent rester visibles ou accessibles, chaque placard doit être fermé par un cadenas. Les assistants d'éducation veilleront à l'état de propreté des chambre (le service de vie scolaire se réserve le droit d'aller faire chercher les élèves en cours pour procéder au rangement de leur chambre)
- Emmener leur linge de lit tous les 15 jours ainsi que les vendredis précédant les vacances et avant les départs en stage.
- Défaire leur lit en fin de semaine. Les couvre-lits et les couvertures seront pliés et rangés dans les armoires, les serviettes de toilette changées toutes les semaines)

Les affiches et décorations diverses sont autorisées sur les armoires et sur les murs en évitant toute dégradation.

L'usage d'appareil électroniques (téléphone, tablette, consoles...) est autorisé jusqu'à 22h00. Après 22h ces derniers devront obligatoirement être éteints.

Extinction des feux à 22h00. Lever à 7h00. Les élèves doivent prendre leur disposition pour ranger leur lit et la chambre, sortir de l'internat à 7h45 maximum

◆ CONSIGNES DIVERSES

IL EST IMPÉRATIF de pouvoir joindre rapidement la famille en cas de nécessité. Un numéro de téléphone devra **OBLIGATOIREMENT** être donné à l'établissement (parents ou proche voisin). Il ne sera pas communiqué à une tierce personne.

 Aucun personnel de l'établissement n'a le droit ni de conduire ou ni d'aller chercher un élève malade à l'hôpital.

Signature des parents :

Signature de l'élève :

Référence :

- *Règlement régional du service de restauration et d'hébergement*
- *Règlement intérieur du service de restauration (CA du 02/07/2019)*

Le lycée Alexandre Dumaine propose aux élèves, dans le cadre du service d'hébergement et de restauration des tarifs forfaitaires dont vous trouverez le détail ci-dessous.

📌 **TARIFS FORFAITAIRES Année 2022**

Les tarifs sont fixés par la région Bourgogne-Franche-Comté.

Le montant des frais scolaires est forfaitaire pour l'année et modulé en fonction de la longueur effective des périodes.

REGIME DES ELEVES	1 ^{er} TRIMESTRE Septembre - Décembre	2 ^{ème} TRIMESTRE Janvier - Mars	3 ^{ème} TRIMESTRE Avril - Juin
INTERNES	622,22€	488,89€	488,89€
INTERNES-EXTERNES (petits-déjeuners, repas midi et soir)	511,38€	401,81€	401,81€
DEMI-PENSIONNAIRES 6 JOURS	262,10€	205,45€	205,45€
DEMI-PENSIONNAIRES 5 JOURS	227,50€	178,75€	178,75€
DEMI-PENSIONNAIRES 4 JOURS	193,68€	152,16€	152,16€
DEMI-PENSIONNAIRES 3 JOURS	159,44€	125,28€	125,28€

Toute période commencée sera due sauf en cas de déménagement ou de raison médicale dûment justifiée.

Des remises sur pension sont accordées pour :

- Stages en entreprise ;
- Absences de plus de 7 jours pour des raisons majeures dûment justifiées (maladie, changement de domicile).

Les élèves dispose d'une carte de self afin d'accéder à la restauration scolaire. Cette carte sera utilisée pendant toute la scolarité au lycée Dumaine. En cas de perte ou détérioration, l'élève doit acquérir une nouvelle carte au tarif de 10€. Cette carte est également utilisée pour accéder dans l'établissement.

Moyens de règlement : espèces, chèque, virement ou télépaiement.

- Le lycée ne pratique pas le prélèvement automatique.
- Les familles ont la possibilité de demander un paiement mensuel : adresser une demande écrite au service intendance.

↓ CAS PARTICULIERS

Accueil des élèves externes au restaurant scolaire

Les externes qui souhaitent prendre leur repas au self doivent approvisionner leur carte en règlement des repas (prix du repas tarif en vigueur : 4,40€). Le passage au self n'est autorisé qu'avec une carte suffisamment approvisionnée.

Accueil des élèves d'hôtellerie au self le mardi et le jeudi soir.

Les élèves externes qui participent à des TP incluant l'heure du dîner sont autorisés à prendre leur repas au self dans les mêmes conditions que pour l'accueil des externes au déjeuner (approvisionnement de leur carte). Les élèves demi-pensionnaires seront systématiquement inscrits DP 5 jours (4 jours le midi + 1 soir)

Difficultés de paiement

Les familles des élèves demi-pensionnaires ou internes qui connaissent des difficultés de règlement du forfait peuvent contacter l'assistance sociale afin de bénéficier d'une aide au titre du fonds social ou contacter le service intendance.

A défaut, le régime de l'élève pourra, le cas échéant, être modifié.

Toute demande de renseignement doit être faite par les parents par écrit ou par téléphone au secrétariat d'intendance.

↓ FORFAITS RESTAURATION SCOLAIRE

Vous avez la possibilité de choisir entre **QUATRE** forfaits pour la demi-pension de votre enfant.

- ↪ Un forfait de 6 jours :
 - du lundi au vendredi midi + 1 pour les élèves d'hôtellerie de service le mardi ou le jeudi soir
- ↪ Un forfait de 5 jours :
 - du lundi au vendredi midi
 - ou 4 midis + 1 soir pour les élèves d'hôtellerie de service le mardi ou le jeudi soir
- ↪ un forfait de 4 jours :
 - sans le mercredi
- ↪ un forfait de 3 jours fixés
 - choisir les jours

Pour l'inscription à l'un des trois forfaits, une fiche intitulée « Inscription à la restauration scolaire » vous sera transmise à la rentrée.

 **TOUT CHANGEMENT DE REGIME NE PEUT INTERVENIR QU'EN DEBUT DE TRIMESTRE ET DOIT ÊTRE SIGNALÉ PAR ECRIT AU SECRETARIAT D'INTENDANCE 15 JOURS A L'AVANCE.**

SERVICE D'ACTION
SOCIALE EN FAVEUR
DES ELEVES

Secteur d'intervention de :

Lycée Alexandre
Dumaine

NOM :

Mme Da Cruz

Permanence :

Tel :

LYCÉE PROFESSIONNEL
Alexandre DUMAINE
95, espace Alexandre Dumaine
71018 MACON
Tel. 03 85 20 51 71 - Fax 03 85 20 51 80

Inspection académique
24 bd Henri Dunant
BP 72512
71025 Macon Cedex

Téléphone : 03 85 22 55 31
ou : 03 85 22 56 68
Télécopie : 03 85 22 56 67

Messagerie : service.social-sante-71@ac-dijon.fr

inspection académique
Saône-et-Loire

académie
Dijon
éducation
nationale

Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE



Dans votre
établissement,
un(e) assistant(e)
de service social à
votre écoute

Service d'action sociale en faveur des élèves

L'assistant(e) de service social, affecté(e) par un secteur défini par l'Inspecteur d'Académie et la conseillère technique départementale, intervient sous leur seule autorité.

Il assure une présence régulière dans chacun des établissements dont il a la charge. A la fois le conseiller de l'institution, des élèves et de leurs familles, son effort se porte plus particulièrement vers les jeunes les plus en difficultés. Il bénéficie d'une autonomie dans l'exercice de sa profession et est tenu au secret professionnel (dans les conditions et avec les réserves imposées par la loi)

Ses missions : l'assistant(e) social(e) contribue à la réussite personnelle et scolaire du jeune au sein du système éducatif

Près de l'élève et de sa famille

Ecouter...

...l'élève et sa famille en toute confidentialité lors des permanences ou des visites à domicile.

Informier et conseiller...

Disponible pour recevoir les élèves et les familles, l'assistant(e) de service social répond à leurs questions et les oriente vers l'organisme compétent si nécessaire.

Accompagner et aider...

... les élèves et leurs familles dans leurs démarches et dans la réalisation du projet personnel des élèves.

Répondre ...

...aux familles rencontrant des soucis financiers liés à la scolarité (fonds sociaux collégiens, lycéens et de restauration)

Participer ...

...à la réorientation et au suivi des élèves nécessitant une prise en charge spécifique (scolaire, éducative, médico-sociale) et à l'intégration des jeunes handicapés ou atteints de maladies chroniques.

Contribuer...

... à la protection des mineurs en danger ou susceptibles de l'être et pour cela:

Détecter et assurer ...

...le suivi de l'élève rencontrant des difficultés

Evaluer ...

...les besoins de l'élève et ses difficultés (sociales, matérielles, financières, psychologiques...)

Près de l'institution scolaire

• Aide technique...

... à l'évaluation et à la prise en charge des situations d'élèves.

• Intermédiaire ...

... entre l'équipe éducative, les parents, les services administratifs, les personnels de santé de l'établissement et les services extérieurs.

• Acteur...

...de prévention globale dans la mise en place et la réalisation d'actions collectives dans le cadre des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (maltraitance, toxicomanie, citoyenneté, sexualité...)

• Associé(e) ...

... aux différentes instances de l'établissement (conseil de classe, projet d'établissement, conseil de discipline, conseil d'administration, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté)

... ainsi qu'aux diverses commissions de l'Éducation Nationale (commission d'appel, commission d'affectation, commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré.....)

Avec quels partenaires

Outre le partenariat habituel au sein de l'établissement scolaire, l'assistant(e) social(e) exerce ses missions en lien avec de nombreux partenaires

- Médecins et infirmières scolaires
- Les services sociaux extérieurs
- La justice et les services éducatifs.
- Les services médico-psychologiques
- Les organismes de loisirs et d'insertion
- La Maison départementale des personnes handicapées



**Autorisation parentale
Inscription à l'Association Sportive du lycée Alexandre DUMAINE**

L'AS du lycée propose plusieurs activités dont le futsal, la musculation, le cross-fit, le tennis de table, le badminton, et autres activités selon la demande des élèves.

En s'inscrivant, votre enfant a un accès illimité à toutes ces activités en loisir ou en compétition.

Pour ce faire :

- Une autorisation parentale remplie et signé(e) par un responsable légal.
- Une cotisation de 20€ à l'ordre de **l'association sportive du lycée Alexandre DUMAINE.**

Je, soussigné(e)..... autorise mon enfant

.....
A participer aux activités et sorties de l'association sportive du lycée.

▪ **Date de naissance de l'enfant :**

▪ **Téléphone à joindre en cas d'urgence :**

Fait à Le..... Signature :

Pour information, voici le planning des entraînements :

Jour de pratique	Horaire
LUNDI	17h45 - 18h40
MARDI	17h45 - 18h40
MERCREDI	12h30 - 13h30
JEUDI	17h45 - 18h40

COUPON D'ADHÉSION A REMPLIR

ANNÉE 2022 - 2023

NOM :

PRÉNOM :

CLASSE :

MONTANT DE L'ADHÉSION 10€

MOYEN DE PAIEMENT (entourez la
réponse)

CHÈQUE

ESPÈCES

(si paiement par chèque, merci de
remplir à l'ordre de la « MDL » et

préciser **AU DOS DU CHÈQUE**

LE NOM DE L'ÉLÈVE)



LA MAISON DES LYCÉENS

95 espace Alexandre Dumaine

71018 MACON CEDEX

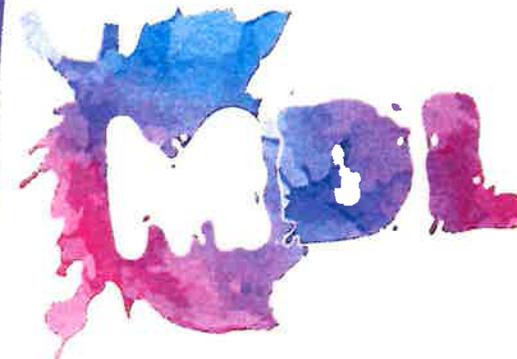
TEL : 03.85.20.51.81

E-mail : mdl.dumaine71@gmail.com



LYCÉE DES MÉTIERS

ALEXANDRE DUMAINE
MÂCON



LA MAISON DES LYCÉENS

Un

engagement

POUR

nos élèves

PAR

nos élèves

LA MAISON DES LYCÉENS

Adhésion 2022-2023

La MDL est une association placée sous le régime de la loi 1901, sous la responsabilité directe des élèves en coopération avec des adultes. C'est un outil essentiel du développement de l'action culturelle au sein de l'établissement, un espace de créativité et de divertissement mis au service de nos élèves par le biais de différents types d'activités à coût préférentiel très bas.

La MDL, c'est surtout vous qui allez la faire vivre avec projets, vos idées, vos envies !

Venez les partager avec nous !

NOS ACTIONS

- Des sorties culturelles (théâtre, cinéma, spectacles, ...)
- Des jeux animés au sein du lycée
- Des sorties ludiques (laser game, bowling, ...)
- Des activités sportives (futsal, piscine, musculation, ...)
- Des ateliers de rencontres et de découvertes culturelles (café littéraire au CDI, intervenant de danse, ...)
- Des soirées détendues (films en salle vidéo, bal, soirée barbecue, ...)



S.A.R.L. HC DISTRIBUTION

1088 Route de Juliéas

71000 MACON

Téléphone: 03.85.38.41.84

Télécopie: 03.85.38.14.71

E-mail : contact@pamiespro.fr Internet : www.pamies-pro.com**Année Scolaire 2022-2023****SECUROM**
VOS EXPERTS EPI
PAMIES PRO**CUISINE FILLES/GARCONS**

NOM :

CLASSE : **1ere CAP CUISINE**

Prénom

LYCEE A. DUMAINE TENUE 1^{ère} CAP Cuisine FILLES et/ou GARCON

Montant total du trousseau : 134.85 €

(Les tenues financées par le lycée restent la propriété du Lycée Dumaine)

reste à charge famille : 60.20€**Prise en charge Région : 74.65 €**

DESIGNATIONS	TAILLES	PRIX U TTC	QUANTITE	OFFERT REGION	RESTE A CHARGE
Pantalon de cuisine mixte ref Réglisse noir		19.55 €	1	19.55 €	0 €
Veste de cuisine mixte ml ref CABBAGE blanc/noir		26.00 €	2	52.00 €	0 €
Tablier à bavette blanc cuisine (type chef)		7.20 €	2		14.40 €
Paire de chaussure de sécurité TONY noire		28.90 €	1		28.90 €
Casquette CAPS		8.45 €	2		16.90 €
Torchons blanc ligné rose		1.55 €	2	3.10 €	0 €
REGLEMENT FAIT PAR :	<input type="checkbox"/> CHEQUE <input type="checkbox"/> ESPECES		TOTAL TTC	74.65€	60.20€

FAIT A MACON, Le/...../.....



LYCÉE DES MÉTIERS

ALEXANDRE DUMAINE
MÂCON

SIGNATURE OBLIGATOIRE:

Document à remettre le jour de l'inscription
obligatoirement accompagné du règlement. **AUCUNE**
COMMANDE NE SERA TRAITÉ SANS RÈGLEMENT
Pour inscription tardive : Envoyer par courrier le bon de
commande + fiche de mesure accompagné du règlement

IMPORTANT

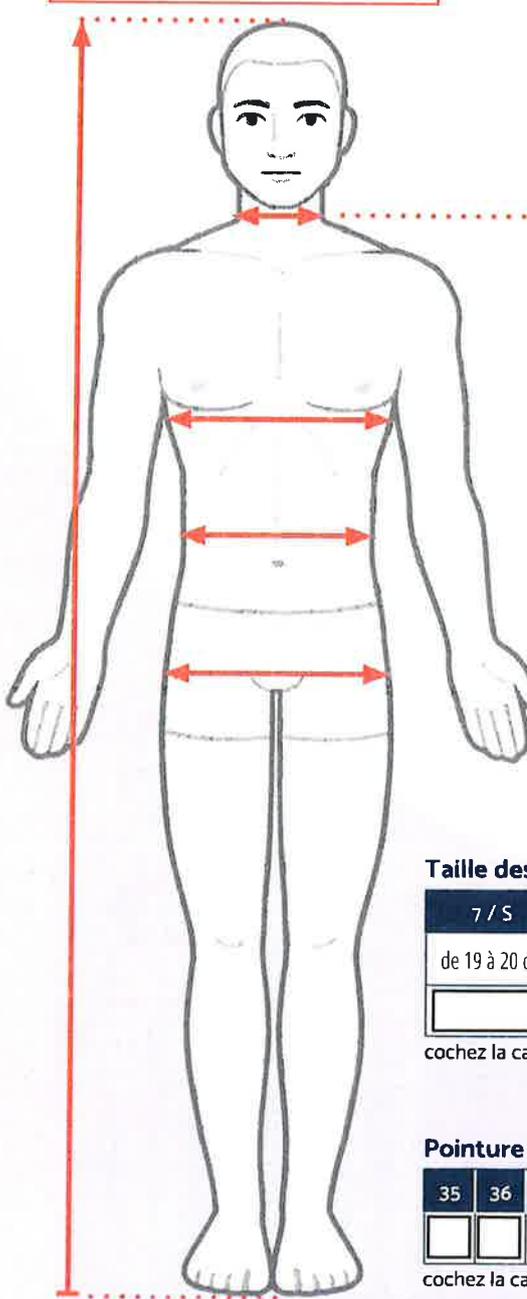
Poids.....

Informations indicatives

Taille de vêtement dans le commerce..... et pointure chaussures dans le commerce.....

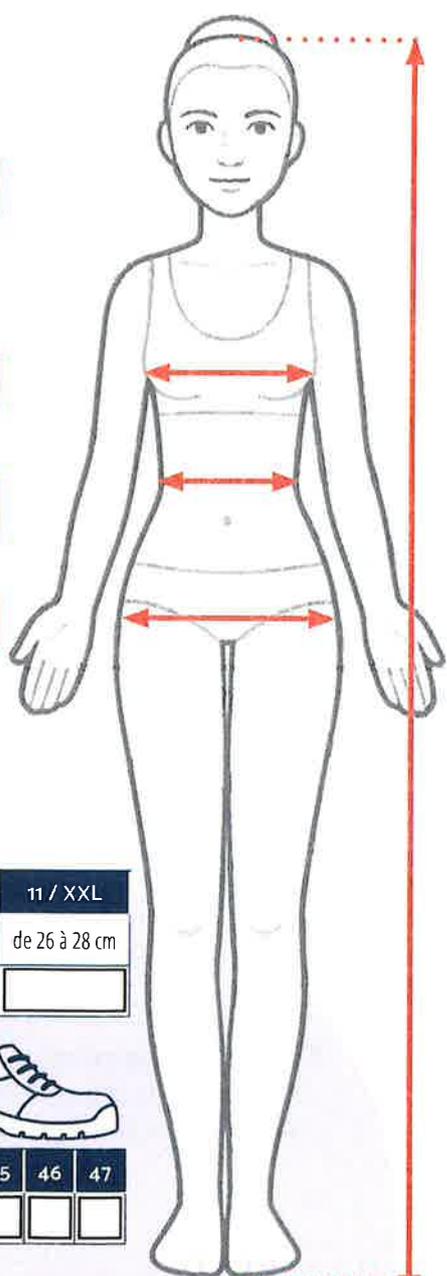
Merci de remplir l'ensemble de ces mesures avec précision en utilisant un mètre ruban de couture.
Attention, il n'y aura ni reprise ni échange.

Hauteur cm





Hauteur cm



Tour de cou (1)..... cm
pour les garçons - de 36 à 56 cm

Tour de poitrine (2)..... cm
au plus large

Tour de taille (3)..... cm

Tour de hanches (4)..... cm
au plus large

Taille des gants (5)

7 / S	8 / M	9 / L	10 / XL	11 / XXL
de 19 à 20 cm	de 20 à 22 cm	de 22 à 24 cm	de 24 à 26 cm	de 26 à 28 cm
<input type="checkbox"/>				

cochez la case correspondante

Pointure des chaussures de sécurité



35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47
<input type="checkbox"/>												

cochez la case correspondante

BIEN PRENDRE VOS MESURES

Vos tours de poitrine, cou, taille et hanches déterminent votre taille de vêtement. C'est pourquoi la prise de mesures reste une étape clé avant de commander. **Alors ne la négligez pas car il n'y aura ni reprise, ni échange.**

1. TOUR DE COU

- Faites passer le mètre ruban autour de votre cou, juste au-dessus de la pomme d'Adam, en respirant normalement.
- Intercalez votre index entre votre cou et le mètre ruban pour avoir un peu d'aisance et bien respirer.

2. TOUR DE POITRINE

- Tenez-vous bien droit, faites passer le mètre ruban autour de votre poitrine, pour les hommes à l'endroit le plus fort, sous les aisselles et sur les omoplates, et pour les femmes, à l'endroit le plus fort des seins.
- La mesure se fait bien à l'horizontal, surtout au niveau de votre dos. Intercalez votre index entre votre poitrine et le mètre ruban pour avoir un peu d'aisance.

3. TOUR DE TAILLE / TOUR DE CEINTURE

- Faites passer le mètre ruban à l'endroit le plus creux de votre abdomen, au niveau du nombril, sans rentrer le ventre.
- Il doit reposer bien à plat sur votre taille et être bien à l'horizontal dans votre dos.

4. TOUR DE BASSIN / TOUR DE HANCHE

- Faites passer le mètre ruban à l'endroit le plus fort de votre bassin, généralement à la hauteur des fesses.
- Il doit reposer bien à plat sur votre bassin et être bien à l'horizontal dans votre dos.

5. TAILLE DES GANTS

- Mesurez la circonférence de votre main au niveau de la paume et reportez la mesure dans le tableau au recto.

Astuce !

Si vous ne disposez pas d'un mètre ruban de couture, vous pouvez prendre vos mesures avec une ficelle et reporter la longueur sur un mètre de chantier.

